



## Over dit boek

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

## Richtlijnen voor gebruik

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

- + *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijke en niet-commerciële doeleinden.
- + *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.
- + *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.
- + *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

## Informatie over Zoeken naar boeken met Google

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via <http://books.google.com>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

LETTRE  
D'UN BELGE  
A SA MAJESTÉ  
LOUIS XVIII,  
ROI DE FRANCE.

---

Tant que le sort de la patrie n'est point  
irrévocablement fixé, nous devons faire  
entendre nos vœux.

---

1814.

NOTE de l'Auteur des OBSERVATIONS SUR QUELQUES  
ÉCRITS PUBLIÉS DANS LA BELGIQUE, etc.

---

A l'instant où je termine l'impression de ma réponse au prétendu vœu du peuple belge, il me tombe sous la main un écrit intitulé : Lettre d'un Belge à Sa Majesté Louis XVIII, Roi de France. (1814).

Je suis moins étonné de la divergence des opinions que cette lettre présente, quand je pense qu'à l'époque où elle fut écrite, les Austro-Belges n'avoient pas encore pu apprécier Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, non plus que le héros son auguste fils ; je crois devoir en revenir à ce que je dis dans ma réponse, que *chacun doit se contenter de son sort*. Ainsi donc que les Belges quoique soumis à des Souverains différens, vivent en bons voisins, et surtout qu'ils cessent leurs invectives.

Lille, le 3 Août 1815

---

LETTRE D'UN BELGE  
A SA MAJESTÉ LOUIS XVIII,  
ROI DE FRANCE.

SIRE,



LA main de la Providence a délivré l'Europe des excès d'un conquérant sans mesure, sans avenir, et vous a rendu le trône de vos pères. Les Belges s'en sont réjouis comme d'un bienfait auquel ils croyaient devoir participer : l'amour qu'ils portent à leur antique mère-patrie, leur respect pour vos vertus, leur confiance en votre administration paternelle, l'intérêt enfin bien entendu de leur pays et de la France, voilà leurs droits au bonheur d'appartenir à l'empire des lis. Ces droits ont été méconnus ; notre espoir a été trompé ; mais nos sentimens n'ont pas varié.

Au moment de notre délivrance, les vœux d'une portion de nos compatriotes appelaient la Maison d'Autriche à nous gouverner ; mais cette minorité influente par ses anciens titres et par l'autorité dont elle s'est emparée, ne voyait que la résurrection de ses prérogatives et non pas l'intérêt de la patrie. Elle ne songeait pas que dans des circonstances aussi imminentes, les Belges trop éloignés du centre de l'autorité qui vivifie, et par leur position topographique exposés aux premières attaques, seraient sans cesse destinés aux malheurs des invasions armées ; qu'ils ne pouvaient être dédommagés ni suffisamment défendus par le gouvernement autrichien, dont la puissance active ne se fait réellement sentir qu'au-delà des bords du Rhin. Notre noblesse enfin, vingt ans privée de ses droits, vingt ans éloignée des emplois, redemandait naturellement les Princes qui l'avaient comblée

de titres & lui avaient confié l'autorité. Penser autrement n'eût pas été généreux : les Belges ne sont pas ingrats. Mais la Providence n'a pas couronné ce vœu, et la Maison d'Autriche qui, déjà par divers traités avait abandonné notre pays, nous a dégagés de toute reconnaissance en nous livrant à l'Angleterre, qui nous afferme en sous-bail à la Maison de Nassau. Comme le reste de la nation Belge, notre noblesse tourne donc aujourd'hui ses yeux vers V. M., qui lui conservera ses droits, ses privilèges, ses titres, comme elle a rétabli ceux de sa belle noblesse de France.

Les ministres de notre religion, comme nous, comme leurs frères dans votre royaume, victimes des fureurs du Gouvernement qui n'est plus, s'éloignaient à regret de la France; mais le retour de V. M., qui n'est que celui de la justice, de la religion et des bons principes, leur garantit qu'ils trouveront sûreté, protection auprès du fils aîné de l'église, et non pas sous un Gouvernement dont la religion n'est point celle qu'ils enseignent ni celle que nous professons.

Nos commerçans, nos propriétaires, nos capitalistes, nos cultivateurs, comme le reste de leurs compatriotes, comme l'univers entier, ont désiré voir un terme à la lutte sanglante qui dévorait, sans espoir et sans but probable, les générations et leurs ressources; mais ils ne s'attendaient point à ce que ce terme serait l'époque de leur ruine. Ils savaient, comme moi, que ce qui seul pouvait la prévenir, c'était la réunion de la Belgique à la France. Un instant nous espérâmes que les puissances coalisées, vraiment animées du noble désir de rendre au Monde une paix durable, nous réuniraient au trône de votre Maison : elles auraient comblé nos vœux et ceux de vos sujets; elles auraient ainsi calmé les regrets des amis généreux de la France; elles auraient ôté tout prétexte de plainte aux mécontents, et pour jamais elles auraient étouffé un des plus anciens germes des guerres de l'Europe. Mais une politique dominatrice en a décidé autrement, et ce refus est d'autant plus humiliant

pour la France, pour V. M., pour nous enfin, qu'il est connu du Monde entier que nous serions restés les sujets d'un homme plus dangereux s'il eût voulu capituler.

Quoi ! Sire, tant que la conscription dévastait nos villes, nos campagnes; tant que des impôts odieux ruinaient nos propriétés; tant que des *exercices* insupportables violaient nos domiciles, entravaient les relations intérieures et désolaient la population; tant que nos ports ont été fermés, que le commerce n'a été que honte et que ruine; tant qu'il a fallu donner et de l'or et du sang; enfin, pendant vingtannées que des sacrifices de toute espèce ont été demandés, et j'ajoute, faits avec résignation, pour demeurer soumis à cette France dont nous avons adopté les mœurs et la langue, nous étions Français! et maintenant que le retour de l'ordre, de la paix, de la liberté et du commerce est prêt à rendre à la France son antique prospérité, nous, enfans abandonnés, serons-nous livrés par lambeaux à la Prusse, à la Hollande, à l'Angleterre? Ah ! Sire, daignez jeter un regard de complaisance sur ces belles contrées, et que vos vœux, comme ceux des Français, répondent aux nôtres. Nous sommes vos enfans, et nos anciens souverains ne furent que des grands vassaux de votre couronne (1); les rives du Jourdain les virent combattre sous les bannières de ce Saint Roi dont vous rappelez le nom et les vertus, et nos fils combattaient hier encore pour la France au milieu de ses phalanges guerrières.

Long-tems victimes de la tyrannie d'un homme qui meurt, sommes nous destinés à devenir aujourd'hui victimes du despotisme d'un Gouvernement qui ne meurt point? Presqu'épuisés par les efforts d'un conquérant qui luttait envain

---

(1) En passant sous la domination des Ducs de Bourgogne, une grande partie de la Belgique ne cessa presque point d'appartenir à la France, puisque la Maison de Bourgogne était cadette de celle de France.

contre sa destinée , nous sommes anéantis par nos libérateurs. Si la conscription ne pèse plus sur nous , la *landwehr* nous menace. Si nous sommes affranchis des *droits réunis* , nous sommes accablés d'impôts et de charges militaires ; qu'avons-nous gagné ? Rien. Qu'avons-nous perdu ? Tout. Le seul espoir du commerce nous soutenait , et loin de pouvoir nous y livrer avec sécurité , cet espoir ne devient qu'un appât mortel pour nos ressources. Resserrés , garrottés par quatre lignes de douanes , elles se ferment impitoyablement à l'aspect de nos produits , et s'ouvrent avec complaisance pour inonder nos villes et nos campagnes de marchandises anglaises. Nos belles manufactures , élevées avec tant de peine , à tant de frais , au milieu des vicissitudes de la guerre , languissent et tombent au sein d'une trompeuse paix , sans espoir que leurs produits descendent jamais au vil prix des marchandises de l'étranger , que des primes indemnisent. Déjà nos ouvriers fuient en foule le sol qui les vit naître , et qui ne leur offre plus ni travail ni ressources. Nos mairies sont partout assiégées par des malheureux tisserands qui demandent des passe-ports à l'étranger. Un recensement fait dans la Flandre vient de prouver que nos fabriques n'emploient à peine que le cinquième des ouvriers occupés dans les plus mauvais momens de la guerre la plus désastreuse ; enfin , la dépopulation de nos belles provinces s'avance à grand pas , et ce que les fureurs du duc d'Albe , et l'aspect hideux de l'inquisition n'ont pu faire , sera l'ouvrage de nos libérateurs.

Qui nous protégera dans cette décadence funeste ? Est-ce l'Angleterre ? C'est elle qui soutire notre numéraire , c'est elle qui ruine nos fabriques. Son œil jaloux a déjà vu à quel degré de perfection se sont élevés nos mécaniques et nos produits. Elle a déjà compté avec rage les nombreux établissemens de manufactures que renferment nos cités , qui fleurissent dans nos campagnes (1). Elle a déjà calculé

---

(1) Un commissaire anglais , en traversant nos campagnes , demandait chaque fois qu'il apercevait une maison de 5 à 6 croisées de façade ,



nos immenses capitaux ; elle a vu notre population toute manufacturière, elle connaît notre amour pour le travail, elle sait notre loyauté ; et elle n'a point oublié que, moins opulente et moins fière, l'Angleterre, grace à l'inflexible tyrannie de Philippe II, nous dût ses meilleurs tisserands et ses meilleurs ouvriers en drap ; elle n'ignore point enfin les sources précieuses de notre prospérité, et l'Angleterre l'encouragerait ? Non, la Belgique serait bientôt une rivale qui, tôt ou tard échappant de ses mains, lui ravirait la préférence dans tous les marchés de l'Europe. L'intérêt de l'Angleterre est donc évidemment d'étouffer tous les éléments de notre prospérité.

Sera-ce la Hollande qui nous protégera ? La Hollande n'est plus qu'une province anglaise ; elle est au nord pour la Grande-Bretagne ce que le Portugal est au midi. D'ailleurs, en supposant l'indépendance de la Hollande, est-il de son intérêt d'encourager l'industrie et le commerce des Belges ? En ce cas, Auvers seul dépeuplerait Amsterdam. Quel que soit le sort actuel ou futur de nos provinces, la Hollande ne se flatte pas plus que la Prusse de conserver à jamais la portion qui lui sera allouée. Y transporterait-elle ses capitaux ? Y laisserait-elle affluer ses ressources ? Non, la nature vaincue par ses efforts prodigieux n'en a pas moins marqué les limites de l'Empire Batave ; là où finissent les miracles de la liberté, ceux d'une patiente industrie, s'arrête le territoire hollandais. Jamais elle ne passera avec avantage cette terrible ligne du Brabant-Hollandais. Toutes ses excursions en-deçà sont repoussées par la nature, la raison et ses moyens physiques. Mais, dit-on, la Hollande sera protégée par l'Angleterre... et c'est ce funeste secours qui la tiendra dans sa dépendance !... et pour prix de notre

---

si ce n'était point une fabrique, et quelle que fût la réponse du Belge qui voyageait avec lui, il s'écriait : *il être beaucoup di fabriek dans vot pays.... beaucoup fort... beaucoup trop !...*

esclavage, ce sera nous qui feront les frais énormes de l'entretien des armées anglaises, des places fortes qu'on parle d'élever, et des fers qui vont à jamais nous séquestrer du monde politique et du domaine du commerce.

Serons-nous protégés par la Prusse? Bientôt... que dis-je, déjà la Prusse doit chercher des secours contre nous-mêmes, contre la répugnance que nous inspire sa domination. Les Prussiens ont tout fait pour la mériter; jamais on ne poussa si loin les vexations, l'abus de la force, la barbarie et les calamités de la guerre. D'ailleurs, pressée au Nord par une puissance justement jalouse de son extension démesurée, nous n'attendons, nous n'espérons, nous ne désirons rien d'elle : nous ne formons qu'un vœu, c'est de n'être plus sous sa domination.

Devons-nous compter sur l'Autriche? Cette puissance nous abandonne pour tourner toutes ses vues vers l'Italie; et d'ailleurs, convenons-en, notre situation et nos privilèges la rendent toujours indifférente à notre bien-être intérieur.

Nos craintes, déjà justifiées par les événemens présents, naissent de l'expérience des tems passés. Ce n'est point la première fois que le sort des armes a mis nos provinces sous la main des puissances qui nous gouvernent aujourd'hui. Nous n'avons pas oublié qu'après la belle campagne de Marlborough en 1706, les anglais et les hollandais s'emparèrent du gouvernement des Pays-Bas, au nom de Charles III, Roi d'Espagne, et qu'à l'abri d'un conseil d'état national, mais qui leur était vendu ou soumis, leurs commissaires rendirent, sous le titre de *réquisitions*, des arrêts meurtriers pour notre prospérité à peine renaissante. C'est du 23 juin de cette même année que date la désastreuse *réquisition* qui annulla les belles ordonnances qu'avaient provoquées, en 1698 et 1699, les chambres de commerce de nos principales villes, en faveur des manufactures du pays, et à l'exclusion des produits de fabrique étrangère. A cette époque le commerce belge venait de s'affranchir du tarif onéreux

de 1680, tarif consenti par l'ignorance et la faiblesse, et les commissaires des puissances maritimes s'empressèrent de le rétablir. Des canaux s'ouvraient pour faciliter nos relations dans l'intérieur : un arrêt des commissaires les faisait combler. L'Escaut fut rigoureusement fermé ainsi que les canaux y aboutissant, et des droits excessifs pesèrent sur le commerce pour le décourager et l'anéantir. C'est l'Angleterre et la Hollande qui firent confirmer tous ces actes destructeurs, par les art. 20, 21 et 26 du malheureux traité d'Anvers, en 1715, connu sous le nom de *la Barrière*. C'est l'Angleterre et la Hollande qui, jalouses de notre industrie, ennemies de notre prospérité, soulevèrent toute l'Europe contre une compagnie de négocians établie à Ostende, et la firent dissoudre par l'Empereur même qui l'avait encouragée. C'est l'Angleterre et la Hollande qui, par l'art. 5 du traité de Vienne, abolirent à jamais tout commerce et navigation des Pays-Bas vers les Indes orientales et occidentales, en nous laissant cependant la liberté dérisoire d'acheter les marchandises des Indes que les pavillons étrangers trouveraient bon d'importer chez nous. Et voilà les maîtres qu'on nous donne aujourd'hui, ou plutôt qu'on menace de nous donner. Sire, tant que le sort de la patrie n'est point irrévocablement fixé, nous devons faire entendre nos vœux. ils retentissent d'un bout de la Belgique à l'autre, ils sont dans le cœur de tous mes compatriotes. Oui, Sire, notre salut est dans les lois de la France; elle seule a intérêt à protéger notre commerce, à garantir nos droits, à conserver nos libertés, à soutenir notre religion; elle seule en a la force. Il ne faut presque point d'armée pour la conquête de nos provinces : nos cœurs sont à vous, Sire, et quand vous le voudrez, 200,000 belges s'uniront au premier bataillon français qui viendra nous donner le titre de frères. Nous valons bien quelques colonies dont la ruine semble prochaine par le système de l'Angleterre. Et d'ailleurs

le cabinet de St.-James a-t-il seul le droit de disposer de nous ?

Que la Russie, désormais affranchie de la crainte de vos armes, soutienne les intérêts du continent et s'oppose au despotisme anglais avec la même énergie qu'elle a détruit le despotisme qui n'est plus. La perte des Colonies serait-elle un épouvantail pour les nations qui en possèdent ? et la politique moderne admettrait-elle que pour les conserver il faut tout sacrifier à l'Angleterre ? Non, Sire, il faut la paix sans doute, mais il faut avant tout l'indépendance des états ; sans elle on n'aura rien gagné dans la lutte d'où nous sortons, sans elle l'Europe n'a point vu finir les révolutions. Eh ! qu'importe au continent d'avoir brisé le joug qui pesait sur lui, s'il n'a fait qu'échanger les fers d'un peuple guerrier contre ceux d'un peuple de marchands ? Il est tems de consulter l'opinion et l'intérêt des peuples ; voilà le secret de les rendre heureux et de consolider cette paix qui coûte tant de sacrifices au Monde. Malgré tous les succès que s'attribue l'Angleterre, la France et la Russie peuvent seules en s'unissant, pacifier, affranchir l'Europe : son bonheur est dans leur modération et sur-tout dans leur énergie. Jamais circonstance ne fut plus favorable, car l'univers rend hautement justice au caractère magnanime des deux plus grands Souverains que la Providence a pris plaisir à placer l'un au Nord, l'autre au Midi, comme deux poids égaux pour maintenir l'équilibre et la paix dans cette pauvre Europe qui en a tant besoin.

Quand la Russie étend sa domination et son influence au midi ; quand l'Autriche s'empare de l'Italie ; quand la Prusse élève sa puissance au premier rang, la France, fière de cinq cent mille héros, se replierait humiliée dans des limites hors des proportions avec ses voisines, et se verrait en pleine paix assiégée par une armée anglaise qui pèse sur notre territoire et menace vos frontières dont elle convoite les forteresses. Que V. M., dont les vertus pacifiques rassurent l'Europe, ajoute à cette gloire celle de relever les

destinées de notre patrie ; elle le peut sans tirer l'épée. Que V. M. garantisse les nouvelles conquêtes de ses voisins au prix de la possession de nos provinces. La Hollande sent qu'elles lui sont inutiles et qu'elles lui échapperont au premier coup de canon : si l'Angleterre s'oppose à la réunion des Pays-Bas à votre couronne, et menace de s'emparer de vos Colonies, n'a-t-elle point aussi dans ce continent des colonies dont on peut s'emparer ? ne trouverez-vous point au sein même du congrès des princes qu'épouvantent son monopole et sa puissance, et qui la menaceront de l'exclure de leurs marchés. Ce qu'elle perdrait l'emporte sur ce qu'elle pourrait envahir, et d'après les énormes sacrifices qu'elle vient de faire et qu'elle fait tous les jours pour maintenir une domination au-dessus de ses moyens physiques, l'Angleterre se gardera bien de porter atteinte à son crédit par une guerre qui compromettrait dans une seule campagne toutes les forces de sa Monarchie. Enfin, Sire, au moment où l'on décide de si grands intérêts, n'abandonnez point sans retour des peuples qui vingt ans appelèrent la France du doux nom de mère-patrie, et qui seraient si glorieux de se dire les sujets fidèles du plus juste, du plus sage et du plus éclairé des Rois.

C'est dans ces sentimens que je suis avec le plus profond respect,

Sire,



de Votre Majesté,

*Le très-humble et très-obéissant  
Serviteur,*

J. V. M E L L E.













































































